

---

# COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

## POLITIQUE 12 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### 12-5 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - LITTORAL

Le littoral breillien (174 kms de côtes, Rance maritime incluse), présente de nombreuses richesses patrimoniales (environnementales, historiques, culturelles, architecturales) qui contribuent à l'identité maritime du territoire d'Ille-et-Vilaine, marquent sa spécificité et favorisent son attractivité économique et touristique.

Le Département accompagne son évolution en contribuant à la prévention de ses fragilités et à l'expression de ses potentialités, au travers de ses politiques sectorielles (espaces naturels sensibles, tourisme, habitat, mobilités, vie sociale en particulier), ou du soutien aux démarches de territoire qui concourent au développement intégré de la frange littorale.

Fait marquant de l'année 2021, les conditions singulières liées à la crise sanitaire ont notamment permis de confirmer l'importance de nos espaces littoraux, tant dans leur fonction d'accueil de la biodiversité (actions de recensement et de protection des oiseaux nicheurs mises en place avec la contribution du Département lors du déconfinement) que de lieux de respiration et ressourcement accessibles à la population. A ce titre, le Département a pris part à la Fête de la nature les 23 et 24 septembre 2021 en accueillant, avec l'aide des partenaires associatifs, environ 120 participant.es sur le site littoral de la Garde Guérin ainsi que les acteur.rices institutionnel.les.

Au niveau local, l'année 2022 pourrait marquer une étape importante dans la mise en œuvre des démarches intégrées de développement durable des territoires littoraux, initiées depuis plusieurs années :

- ainsi, le Département a adhéré au Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional (PNR) Rance Côte d'Emeraude, structure porteuse de la charte attendue en 2023 et destinée à faire naître puis animer le 3<sup>ème</sup> PNR breton sur un territoire de 74 communes. Cette structure publique rassemble toutes les collectivités mobilisées pour le Parc et portera le projet jusqu'à son classement pour une durée de trois ans ; La participation statutaire annuelle du Département s'élève à 25 000 €
- dans un autre contexte et s'agissant du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel, les acteur.rices locaux.ales, sous l'égide de l'InterScot, ont finalisé en 2020 le plan de paysage, 1<sup>ère</sup> étape d'un futur plan de gestion attendu par l'Etat pour confirmer, 40 ans après son classement, l'inscription du bien par l'UNESCO. La construction du plan d'actions se poursuivra en 2022 (livrable attendu pour 2024).

Plus globalement, le Département participera aux travaux de la conférence de la Baie du Mont-Saint-Michel, instance de gouvernance et de coordination des démarches de développement engagées sur le territoire.

S'agissant plus précisément des actions et interventions actuellement en cours :

Au titre de ses compétences propres, et à la croisée des politiques biodiversité - paysage et mobilités, plusieurs actions méritent d'être citées, qu'elles soient en cours (finalisation de l'aménagement de l'accès à la pointe du Grouin en 2021, démarrage des travaux de réaménagement du site en septembre 2022 pour un montant global de l'opération de 4 millions d'euros hors taxes), validées (liaison douce en site propre entre Cancale et la gare de la Gouesnière dans le cadre de Mobilités 2025) ou en réflexion (accès au site du Guesclin *via* la poursuite de la liaison cyclable V4 vers Saint-Malo).

---

A noter sur ce site particulier qu'une expérimentation de desserte estivale plus apaisée par l'aménagement de stationnements rétro-littoraux temporaires est en construction avec les élu.es locaux.ales. Cette réflexion sera susceptible de préfigurer une future modification du site *via* la RD 201, particulièrement sensible à l'ensablement et à l'attaque de la mer. A plus large échelle, la question de la desserte des sites touristiques (trait de côte entre Cancale et Saint-Malo) constitue une perspective de réflexion avec les acteur.rices locaux.ales, sous une gouvernance et un calendrier qui restent, à ce stade, à définir.

Après la mise en service du carrefour des Millières à la Richardais réalisé en 2019 par le Département dans un objectif de fluidification et sécurisation du trafic, l'étude sous maîtrise d'ouvrage locale pour le franchissement doux de la Rance est engagée, afin de proposer des scénarios permettant de relier les 2 rives par un cheminement sécurisé. L'année 2022 devrait voir un scénario privilégié se dégager, en vue de la poursuite des études de faisabilité, puis pré-opérationnelles, et de la réflexion autour du partenariat local à construire (pacte des mobilités avec les intercommunalités concernées).

L'ensemble de ces actions tendent à apaiser les déplacements entre les générateurs de mobilités (lieux de résidence, centre de services, lieux de ressourcement ou de loisirs, dont les ENS) et la fréquentation du littoral au sens large en réduisant l'empreinte de la voiture individuelle au profit de modes doux (vélos, marche). L'action du Département s'entend en articulation et cohérence avec les démarches locales menées par les EPCI (plans de déplacement doux, schémas cyclables en cours de construction pour certains).

Au titre de la préservation des espaces et paysages, le Département poursuit son action sur le littoral avec des acquisitions venant en particulier conforter et enrichir les propriétés existantes. Pour rappel, l'ambition actée lors de l'instauration du budget annexe « biodiversité et paysages » est de passer de 40 à 80 hectares acquis annuellement sur l'ensemble du territoire départemental dans les années à venir. Le Département contribue également à la réflexion « Terres de côte » qui a identifié des parcelles à vocation légumière sur ce secteur géographique et vise à établir une charte commune.

Au titre des contrats départementaux de territoires, après la mise en service en 2020 de l'équipement « Aquamalo », le projet d'ambition nationale « Musée d'Histoire Maritime » à Saint-Malo (coût de 25 M€ pour 998 K€ programmés au titre du contrat de territoire), a été suspendu par la ville de Saint-Malo dans son périmètre initial pour permettre une nouvelle approche respectant un cadre financier plus supportable. Compte tenu de l'ambition confirmée de ce projet au rayonnement supra-départemental et du nouveau calendrier à intégrer, l'intervention du Département s'effectuera prioritairement au titre de la politique sectorielle culture.

Le développement touristique du littoral sera soutenu par l'action du Comité du tourisme devenu Agence de développement touristique, en faveur des professionnel.les et des territoires. Pour sa part, le Département participe directement au rayonnement culturel et touristique *via* notamment le musée Manoli et le sémaphore de la pointe du Grouin (réflexion sur une programmation annuelle). Ces espaces sont aussi à considérer comme des opportunités pour construire des actions éducatives ou collectives dans le domaine social. Pour 2022, à la faveur de l'évènement « Route du Rhum », une collaboration entre les 2 entités est en réflexion, pour marquer et renforcer la présence départementale sur le site. A terme, le Musée d'Histoire Maritime de Saint-Malo pourrait entrer dans ce jalonnement culturel du littoral à construire.

Enfin, au titre de la sécurité des populations et des biens, le Département contribue au financement des opérations du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI – enveloppe de 3 198 000 €) de Saint-Malo, dont le niveau d'exécution financière encore modeste (20 % pour le secteur de Saint-Malo) rend aussi compte de la complexité technique et administrative du dossier. Une nouvelle convention sera conclue en 2022 avec Saint-Malo Agglomération, actualisant le calendrier des opérations pour la partie malouine et prenant acte de la création d'un nouvel organe dédié (le Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-

---

Michel) portant la maîtrise d'ouvrage de la problématique submersion marine pour le secteur de la Baie (initialement intégré à la convention).

Pour assurer la sécurité des usager.es de la mer, depuis 2002, le Département met à disposition de la Marine nationale les locaux du sémaphore du Grouin. L'année 2022 sera la dernière du dispositif tripartite (Etat – Département – Ville de Cancale) suite au désengagement de l'Etat. Cela pourrait ainsi préfigurer l'organisation future à imaginer avec les partenaires. Le Département a confirmé son implication *via* la mise à disposition du bâti tout en rappelant les limites de son intervention au regard de ses compétences.

**Synthèse :**

***Les territoires littoraux font face à des enjeux spécifiques qu'il convient de prendre en compte. La synthèse des actions envisagées pour 2022 démontre l'attention particulière portée à ces besoins dans les différentes politiques publiques relevant des compétences du Département.***

**En conclusion, je vous propose :**

***- de prendre acte des actions conduites ou soutenues par le Département et envisagées pour l'année 2022, afin de répondre aux enjeux spécifiques du littoral.***

LE PRESIDENT

**Jean-Luc CHENUT**